



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1388 du 5 octobre 2011

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Communiqué CGT, CFDT, UNSA : Boycott du CTPM du 7 octobre 2011	3
4. CGT – Retraités : Le 6 octobre pour nos revendications, manifestons	4-5
5. S.I.S.D.I.C. : Rassemblement à Paris le 4 octobre :	
- Communiqué U.G.F.F. – C.G.T.	6-8
- Appel commun U.G.F.F. – F.S.U.	9
-	
6. Action du 11 octobre 2011 :	
- Appel UGFF – CGT	10-11
- Age de la retraite : La fuite en avant !	12
7. Communiqué fédéral sur le C.E.T.M.E.F.	13-14
8. Evolution du R.S.T. : Compte-rendu des audiences au Cabinet	15-18
9. Projet de Loi Voies Navigables : La CGT s'adresse aux Sénateurs	19-23
10. Fusion des corps d'ingénieurs : Communiqué commun	24
11. Appel du 33^{ème} Congrès du S.N.O.P.A. – C.G.T.	25-27
12. Lettre O.F.I.C.T. – CGT n°6	28-34



AGENDA

Mercredi 5 octobre 2011 :

Secrétariat fédéral

Mercredi 5 octobre 2011 :

Rencontre CGT avec la sénatrice Mireille Schurch sur ANVN

Jeudi 6 octobre 2011 :

journée d'action intersyndicale des retraités

Vendredi 7 octobre 2011 :

CTPM Budgétaire

Lundi 10 octobre 2011 :

OS / DRH : Contractuels des EPA de l'Environnement

Mardi 11 octobre 2011 :

Journée interprofessionnelle de mobilisation

Mardi 11 octobre 2011 :

Groupe d'échanges du MEDDTL

Mercredi 12 octobre 2011 :

Secrétariat fédéral

Mercredi 12 octobre 2011 :

OS / DRH sur ingénierie aéroportuaire

Jeudi 13 octobre 2011 :

Réunion plénière du CCAS

Mardi 18 octobre 2011 :

Audition de la FNEE -CGT par le rapporteur Philippe PLISSON sur le PLF 2012 du MEDDTL (programme 133 et 217 UPED)

Mardi 18 octobre 2011 :

Bureau de l'UGFF

Mercredi 19 octobre 2011 :

Colloque INDECOSA à Montreuil

Jeudi 20 octobre 2011 :

Elections professionnelles

Vendredi 21 octobre 2011 :

OS / DGITM sur les emplois à l'ANVN

Mardi 25 octobre 2011 :

OS / DRH sur règlement annexé à l'arrêté et décret SVHM

Jeudi 27 octobre 2011 :

Bureau fédéral

Jeudi 3 novembre 2011 :

Bureau de l'UGFF

Mercredi 9 novembre 2011 :

Secrétariat fédéral

Jeudi 10 novembre 2011 :

Groupe d'échanges du MEDDTL

Mercredi 16 novembre 2011 :

Secrétariat fédéral



INFOS BREVES



SECURITE SOCIALE

Un PLFSS :

exclusivement dédié à la baisse des déficits

(PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE)

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012 présenté à la Commission des comptes de la Sécurité sociale est au service d'un seul objectif : la réduction du déficit, avec en ligne de mire la limitation des déficits publics à 3 % du PIB en 2013.

Le Gouvernement persiste et signe sur la taxation des mutuelles, le type même de l'exonération inutile, selon la ministre du Budget et des comptes publics Valérie Pécresse, qui persiste à affirmer que rien n'oblige les mutuelles à augmenter leurs tarifs.

La CGT réaffirme son opposition à la taxation des mutuelles. En revanche, elle demande une mise à plat de l'ensemble des niches sociales, qui constituent pour nombre d'entre elles uniquement un effet d'aubaine.



DEPASSEMENTS D'HONORAIRES

Le secteur optionnel

n'est pas la bonne solution

Xavier BERTRAND, après avoir imposé une taxe scandaleuse aux mutuelles, les menace de venir faire main basse sur les réserves si elles ne cèdent pas à son injonction de mettre en œuvre immédiatement le secteur optionnel.

Au-delà de ces méthodes de chantage, nous ne pouvons que nous élever contre cette proposition de secteur optionnel qui consiste à autoriser les dépassements d'honoraires pour tous les médecins.

Cette situation est la résultante de choix politiques qui font perdurer une rémunération à l'acte qui ne permet pas une juste rémunération de certains médecins – notamment les généralistes – et sur-valorisent celles de certains spécialistes. La conséquence en est une explosion des dépassements d'honoraires qui atteignent aujourd'hui plus de 2,5 milliards d'euros.



SOLIDARITE Portugal

Courrier de Bernard THIBAULT à l'attention de la CGTP-IN

Cher camarade,

Au nom de la CGT, je tiens à exprimer notre solidarité avec les manifestations que vous organisez demain, dans ton pays, « contre l'appauvrissement et les injustices ».

Le nouveau gouvernement a pris des décisions politiques qui ne font qu'aggraver la situation pour des millions de travailleurs portugais et leurs familles. Partout en Europe, la situation se dégrade. La seule issue à la crise que préconisent les dirigeants européens reste rigueur et austérité, engendrant plus de récession, d'inégalité, de précarité et de chômage. Nous soutenons votre combat pour l'emploi, les salaires, les retraites et les droits sociaux.

suite sur : www.cgt.fr



COMMUNIQUÉ

Boycott du CTP Ministériel « Budgétaire » du 7 octobre 2011

Nos organisations ont décidé de boycotter le CTP Ministériel du 29 septembre dernier avec à son ordre du jour «la présentation» par la Ministre du projet de loi de finances 2012 pour notre ministère.

Le quorum n'ayant pas été obtenu le 29 septembre, celui-ci est re-convoqué le 7 octobre prochain avec le même ordre du jour.

Le 19 septembre dernier, nos organisations ont lancé un appel à la mobilisation contre les plans d'austérité et la casse de la Fonction publique en appelant à participer, dans le contexte de l'unité interprofessionnelle décidée au plan national, aux actions prévues le 11 octobre prochain.

C'est en toute responsabilité, dans l'intérêt des personnels, des services et du devenir des missions du MEDDTL, que nos organisations ne participeront pas à ce nouveau CTP Ministériel. En effet, nous ne cautionnerons pas, par notre présence, ces budgets d'austérité et entendons manifester notre ferme opposition à leurs mises en œuvre.

Nos organisations appellent l'ensemble des fonctionnaires et agents non titulaires du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) et de ses établissements publics à participer massivement aux mobilisations pouvant aller jusqu'à la grève le mardi 11 octobre.

Paris, le 3 octobre 2011



POUVOIR D'ACHAT AIDE À L'AUTONOMIE

LE 6 OCTOBRE 2011

POUR NOS REVENDICATIONS, MANIFESTONS !

POUVOIR D'ACHAT, RIEN NE VA PLUS !

Les salariés, qu'ils soient actifs ou retraités, sont confrontés au mal vivre et aux restrictions quotidiennes. Ils, elles expriment de plus en plus de mécontentements, de colère et d'indignation devant trop d'injustices et inégalités.

La désindexation des pensions sur le salaire depuis la réforme Balladur de 1993 et leur indexation sur les prix, se chiffre aujourd'hui par un retard de plus de 20% par rapport au salaire moyen. Les lois Fillon allongeant la durée de cotisation requises pour une retraite pleine et entière ont encore accentué cette dérive.

Les politiques européennes d'austérité vont encore aggraver la situation des salariés et des retraités, sans pour autant donner aux pays européens les moyens de leur relance. L'Europe a besoin que son modèle social soit renforcé et non pas attaqué. Les gouvernements successifs ont voulu faire de

l'Europe un espace de concurrence et de compétitivité, dévalorisant le travail au profit du capital. Il est inacceptable qu'aujourd'hui les salaires, les pensions et les prestations sociales deviennent les principales variables d'ajustement de l'économie européenne. Les peuples européens n'ont pas besoin d'un pacte de compétitivité, mais d'un pacte de solidarité.

Le niveau des pensions ne pèse pas lourd face à l'avalanche des hausses de prix. Pire, l'Etat fait un véritable racket sur les mutuelles en augmentant de 3,5% à 7%, le taux de la taxe qu'il prélève sur les contrats d'assurance solidaires et responsables. Depuis 2008, les taxes frappant les organismes d'assurance complémentaire ont été multiplié par 20 (3,5 milliards en 2012) !

Les organismes à but non lucratif n'ont pas d'autres choix que de les répercuter sur leurs adhérents

LA CGT REVENDIQUE :

- *Le minimum de retraite porté au niveau du SMIC.*
- *Le retour à l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen.*
- *300€ par mois pour tous au titre du rattrapage.*
- *La pension de réversion à 75% de la retraite initiale.*
- *Le retour de la revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier de chaque année*

AIDE A L'AUTONOMIE, POUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, IL EST URGENT D'ATTENDRE

On ne peut qu'être indigné de la décision du président de la République et du gouvernement d'attendre pour légiférer sur l'aide à l'autonomie des personnes âgées.

Début 2011, Nicolas Sarkozy, François Fillon, Roselyne Bachelot ont à grand renfort de discours promis une loi sur la prise en charge de l'aide à l'autonomie, soulignant l'enjeu de société que représentait cette question tout en assurant que le

reste à charge des familles était inacceptable.. Cette décision nie tout le travail effectué par les différents groupes de travail, les comités, les débats publics. Il faut dire que les débats ont fait état d'une forte résistance aux projets gouvernementaux sur l'assurance privée obligatoire et sur le recours ou gage sur succession, en particulier, insistant sur la nécessité de faire jouer la solidarité nationale.

LA SECURITE SOCIALE DU 21^E SIECLE, LA CGT REVENDIQUE

La société a évolué avec l'augmentation du chômage et de la précarité, le développement du travail des femmes, la mobilité professionnelle, la transformation des modes de vie familiale, l'évolution démographique...

Pour la CGT, il s'agit de « penser » la Sécu du 21^e siècle. L'opportunité est offerte de relever le défi de la solidarité par une répartition des richesses plus équitable pour être à la hauteur de nos aînés quand ils ont créé notre système de protection sociale.

- Les dépenses d'aide à l'autonomie peuvent être de véritables outils d'amélioration de la qualité des soins, de l'accompagnement et en même temps que de la maîtrise de la dépense publique globale.
- Penser autrement les rapports entre médical, médico-social et social améliorerait la réponse aux besoins et la qualité des soins : la création d'un service public, adossé à l'associatif, permettrait une offre globale et une coordination des acteurs de réseaux.

- Le « libre choix » des personnes suppose un aménagement des domiciles ainsi qu'une diversification de l'offre d'hébergement qui ne soient pas limitée par les moyens financiers.
- Il faut appréhender la prise en charge de l'aide à l'autonomie de façon globale, dans le cadre de la Sécurité sociale, puisqu'elle relève de la santé, sinon obligatoirement de la maladie.
- La place des femmes est centrale sur cette question : elles sont les plus nombreuses à avoir besoin d'aide pour l'autonomie, elles représentent l'essentiel des salariés de ces professions, enfin elles sont, principalement, celles qui aident. Un financement ambitieux aurait un effet positif sur leur place dans la société.

Ensemble, avec les Unions Confédérales de Retraités, exigeons les moyens de vivre longtemps et en bonne santé, une retraite agréable, décente et sans angoisse du lendemain.

MANIFESTONS LE 6 OCTOBRE 2011

pour le POUVOIR D'ACHAT des retraités et la prise en charge de L'AIDE A
L'AUTONOMIE par la sécurité sociale

Ce sera un tremplin pour les actions de mobilisation des confédérations
du 11 octobre 2011

POUR DONNER DE L'AVENIR À MA RETRAITE
JE ME SYNDIQUE À LA CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Branche professionnelle d'origine :

Tél. (Facultatif) : Mail :

Bulletin à retourner à l'UCR-CGT - 263 rue de Paris - Case 3-1 - 93515 Montreuil cedex
ou à remettre à un(e) militant(e) CGT de votre connaissance



SIDSIC

(Service interministériel départemental des systèmes d'Information et de Communication)



LA MOBILISATION DES PERSONNELS DES SERVICES SIC OUVRE LA PORTE AU DIALOGUE SOCIAL !

Elle doit continuer le 4 octobre 2011

La CGT a fait connaître les différents éléments en discussion avec le Secrétariat Général du Gouvernement. En premier lieu, il faut rappeler que l'objectif de la DISIC (Direction Interministérielle des Systèmes d'Information et de Communication) était un passage en force du projet de SIDSIC.

Le directeur de la DISIC affirme tranquillement, le 13 avril 2011, dans la revue Acteurs publics, que l'objectif majeur est de rationner et de réduire les dépenses de l'Etat de 10% en matière de SIC. Par ailleurs, il ose affirmer que la création de la DISIC s'est déroulée en concertation avec tous les acteurs, (sans les syndicats et les personnels...). Il affirme aussi que l'objectif affiché de 10% n'a suscité aucun climat de défiance au sein des services informatiques ministériels pour l'instant (cf. l'article d'acteurs publics).

Le CTP central des DDI se trouve simplement "informé" lors de sa séance du 1er septembre 2011. La CGT a posé 16 questions précises sur le SIDSIC restées sans réponse.

La CGT dénonce cette façon de faire et demande alors un moratoire et l'ouverture de négociations. La grande majorité de personnels des SIC découvre le fond de l'affaire avec l'opération "mise à disposition" qui leur ouvre grand la porte vers la précarité.

Face à la montée des protestations dans tous les services, le SGG (Secrétariat Général du Gouvernement) organise un cycle de 4 réunions avec les organisations syndicales le 14 septembre 2011 dont l'intitulé laisse à penser qu'il s'agit, pour lui, de gagner du temps.

D'emblée, lors de la première réunion du 23 septembre 2011, le directeur de la DISIC dit "entendre les inquiétudes" et annonce la suspension de la création juridique des SIDSIC, telle qu'elle était envisagée pour le 1er janvier 2012, pour laisser le temps à la concertation.

Il annonce enfin sa disponibilité pour des expérimentations.

Pour autant, il réaffirme le fondement de son projet avec la formule de "mise à disposition "pour "permettre au service de fonctionner le plus rapidement possible". Les préfigurateurs SIDSIC, à 90% issus des préfectures, seront réunis le 10 octobre 2011...

D'après le directeur de la DISIC, l'agent qui souhaiterait revenir dans sa DDI d'origine (droit au retour) pourra le faire, mais dans quelles conditions?

Concernant le périmètre d'activité, les directions régionales qui travaillent en réseau avec les DDI continueront à le faire. Que va devenir la cohérence d'ensemble ?...

Sur le devenir des emplois, le Secrétaire général du gouvernement, Serge Lasvignes, lors du CTP du 1er septembre 2011, s'était engagé sur une "sanctuarisation des effectifs". Dans les faits, en 2012, donc après la création du SIDSIC, l'effectif cible de chaque SIDSIC serait défini. Les agents en surnombre ne seraient pas exclus du service, pour combien de temps ?...

Les services qui interviennent en appui aux DDI comme le CPII (Centre de Prestations et d'Ingénierie Informatique pour le ministère de l'Ecologie) seront pris en compte, mais on ne sait pas de quelle façon. Une cartographie des services concernés serait en cours, nous dit-on...

En fait, le Disic est obligé de faire marche arrière, mais uniquement grâce à la mobilisation.

Sur le fond, l'objectif c'est moins d'emplois et la poursuite d'un processus de centralisation dans les préfectures de département au nom, du maintien "d'une masse critique efficace». Avec la poursuite des suppressions massives d'emplois dans les services locaux de l'Etat, le regroupement pourrait être demain au plan régional (SIRSIC), voire interrégional ?

La suppression d'emplois dans les "fonctions support" est justifiée par le DISIC et la RGPP pour conserver les "compétences métiers". Ceci est mensonger, tous les secteurs d'activité du service public sont visés.

Cette mise à disposition n'offre aucune garantie. Les placards et la loi dite de mobilité existent déjà. L'expérience montre aussi que les agents "mis à disposition" deviennent les oubliés des ministères assujettis en fin d'année aux obligations de résultats de la RGPP.

La pression des personnels a permis d'obtenir le moratoire et l'ouverture de négociations. Celle-ci doit se poursuivre pour obtenir les garanties indispensables et apporter les bonnes réponses en termes d'organisation du service public.

La CGT considère essentiel de maintenir les emplois, voire d'en créer en fonction des besoins dans les SIC. Ces derniers doivent demeurer au plus proches des utilisateurs pour faire le lien avec les missions.

La question d'une mise en commun de cultures informatiques ministérielles autour d'un noyau interministériel des SIC doit être débattue avec des personnels conservant leur lieu de travail et leurs garanties statutaires.

C'est dans cette perspective que la CGT met à disposition l'Assemblée Générale Nationale au 32 rue de Babylone à 11h (métro Sèvres-Babylone) le 4 octobre 2011.

Nous appelons chacun à en débattre pour une prise de décisions mercredi 28 septembre au soir.

Montreuil, le 27 septembre 2011



COMMUNIQUE UGFF-CGT - FSU

SIDSIC

(Service Interministériel Départemental des
Systèmes d'Information et de Communication)

Défendre les emplois, les qualifications, le service public

L'UGFF et la FSU dénoncent la casse des services de proximité de l'Etat engagée depuis 2007 avec la suppression de milliers d'emplois, l'abandon et la privatisation de missions.

Aujourd'hui l'objectif, avec la création des SIDSIC, est de réduire de 10 % les dépenses informatiques selon les aveux du promoteur du projet.

Le regroupement des services informatiques va ainsi se traduire par de nouvelles suppressions d'emploi et par de nouvelles remises en cause de la capacité des services à répondre dans de bonnes conditions aux besoins des usagers.

Ce qui se passe pour les services d'information et de communication préfigure ce qui attend, sous couvert de mutualisation, les autres domaines d'activités.

L'UGFF et la FSU appellent à se mobiliser pour dire stop aux suppressions d'emploi et agir pour la défense et la reconquête des missions publiques en réponse à l'attente des citoyens.

Elles appellent à participer nombreux au rassemblement le mardi 4 octobre à 11 h, 32 rue de Babylone, métro Sèvres-Babylone.

Montreuil, le 29 septembre 2011



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

FAIRE DU 11 OCTOBRE

Un temps fort des luttes

Le contexte social est connu : faire payer la crise du système capitaliste par les salariés.

Depuis déjà de trop longs mois, Président de la République, MEDEF et Gouvernement unissent leurs efforts pour mettre en œuvre des mesures plus régressives les unes que les autres. Ils s'inscrivent – malheureusement – dans une démarche plus générale, déjà très lourde de conséquences pour de nombreux peuples européens.

Le 24 août, le Premier ministre est venu annoncer un nouveau plan d'austérité qui va venir aggraver encore la situation pour les familles, les plus démunis, les services publics.

Arrêter le massacre !

Alors que, crise ou pas, les profits des grandes entreprises et les dividendes versés aux gros actionnaires sont toujours à des niveaux hallucinants, la politique menée consiste à imposer toujours plus de sacrifices à la majorité des citoyens.

Santé, protection sociale, augmentation des prix.... Les mauvais coups tombent comme à Gravelotte.

Dans ce cortège, la Fonction publique et ses agents sont aux premières loges.

Les suppressions massives d'emplois qui continuent (près de 200.000 depuis 5 ans) détériorent encore des conditions de travail déjà lourdement altérées et mettent en danger la qualité du service public rendu.

Le gel de la valeur du point sur 2011 et 2012 – situation sans précédent – porte à un niveau inégalé la perte de pouvoir d'achat. Les qualifications ne sont pas reconnues et les déroulements de carrière sont réduits comme jamais.

La RGPP est toujours à l'œuvre avec ses restructurations contraires à l'intérêt général et ses remises en cause frontales des missions publiques.

Cette politique de casse et de démantèlement est injustifiée et inacceptable !

Amplifier la riposte pour imposer d'autres choix :

Réunies au plan interprofessionnel le 1^{er} septembre, la CGT, la CFDT, l'UNSA, la FSU et Solidaires ont décidé d'une **nouvelle journée d'action le mardi 11 octobre.**

C'est un rendez-vous majeur et incontournable.

C'est l'occasion de redire ensemble :

- ↪ **LEUR CRISE N'EST PAS LA NÔTRE ;**
- ↪ **IL FAUT UNE TOUTE AUTRE REPARTITION DES RICHESSES CREEES ;**
- ↪ **ACCROITRE LES RECETTES PUBLIQUES PAR UNE FORTE CONTRIBUTION DES PROFITS ET DES HAUTS REVENUS EST JUSTE ET INDISPENSABLE.**

C'est le moment de réaffirmer ensemble (Publics, privés, actifs et retraités)

- ↪ **IL FAUT DIRE STOP A LA CASSE DES SERVICES PUBLICS ;**
- ↪ **IL FAUT DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE ;**
- ↪ **IL FAUT PARTOUT CREER DES EMPLOIS STABLES ET QUALIFIES ;**
- ↪ **IL FAUT DES REFORMES DE PROGRES DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA RETRAITE.**

Dans cette perspective, l'UGFF-CGT appelle partout dans les services et établissements de l'Etat à mettre en débat l'inscription résolue dans la mobilisation du 11 octobre.

Par la grève et la participation aux manifestations, elle appelle à faire du 11 octobre un temps fort de la construction du rapport de force.

Montreuil, le 23 septembre 2011

Retraites

Âge de la retraite : la fuite en avant !

Non content d'avoir imposé une réforme injuste et inefficace en 2010 qui produit déjà des dégâts, notamment en termes de chômage, le Premier ministre, indique qu'il faudrait maintenant s'aligner sur l'Allemagne en ce qui concerne l'âge de départ à la retraite. Dans ce pays, celui-ci passera progressivement à 67 ans en 2029.

Cette fuite en avant ne réglerait pourtant rien, bien au contraire. Ainsi, alors que dans la plupart des pays européens, des dispositions similaires ont déjà été prises, remettant en cause les droits à retraite, on voit bien avec l'actualité du moment, que cela n'empêche en rien d'aller droit au mur du point de vue économique, mais qu'en revanche, c'est désastreux pour le monde du travail.

Plutôt que de se plier aux exigences des marchés financiers et de leurs agences de notation, il faut mettre en œuvre une véritable politique de l'emploi et se donner les moyens d'une relance durable par le pouvoir d'achat, une amélioration de la protection sociale et le développement des services publics.

S'agissant des retraites, ce qui doit être engagé en France, c'est également une réforme d'ampleur des financements qui prenne en compte l'augmentation de la productivité du travail, laquelle profite de plus en plus aux actionnaires et de moins en moins à ceux qui produisent les richesses.

Pour ce qui est de l'alignement sur l'Allemagne, il témoigne avec force que l'argument démographique n'a été en 2010 qu'un prétexte, tant les situations de l'Allemagne et de la France sont de ce point de vue différentes. L'Allemagne est dans une situation critique en matière de vieillissement du fait d'un taux de natalité extrêmement bas lié en particulier au sort peu enviable des femmes qui sont sommées de choisir entre enfants ou travail. A l'inverse, le taux de natalité en France est un des plus élevés d'Europe.

Rappelons enfin, que si l'Allemagne a décidé en 2007 de porter d'ici à 2029 l'âge de la retraite à 67 ans, cela ne signifie en rien que sa situation est satisfaisante. Ainsi, au moment du passage à la retraite (qui peut intervenir dans certaines conditions dès 63, voire 60 ans), 17 % seulement des salariés sont réellement en emploi.

Autant d'éléments qui confortent la nécessité d'agir nombreuses et nombreux le 11 octobre prochain.

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 48 18 80 00

Montreuil, 23 septembre 2011 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COMMUNIQUE

Mettre un arrêt à la réduction des postes (24ETP) au CETMEF

Une délégation de la CGT a été reçue le mardi 20 septembre 2011, à la DGITM (Direction des affaires maritimes -DAM) sur le rapport provisoire dit schéma directeur de l'organisation du CETMEF, élaboré par la direction du Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales (CETMEF) suite à la lettre de mission de JF.MONTEILS, Secrétaire général du ministère, en date du 8 juillet 2011.

Pas moins de 24 ETP (dont 15 OPA) sur les 76 ETP du programme SAM, seraient poussés à la trappe sur le programme SAM au titre des meures RH 2013.

Suppression des postes = abandon des missions techniques opérationnelles, pourtant indispensables pour garantir la sécurité des CROSS et la signalisation maritime des Phares et Balises = mise sur la touche des agents techniciens spécialistes des équipements de sécurité et électronique au mépris de leurs qualifications, alors que beaucoup de leurs interventions ne sont même plus exécutées par le secteur privé en particulier lorsque les matériels vieillissent, rendant leurs interventions sur les sites indispensables à la maintenance des systèmes.

Cela affecte les compétences techniques opérationnelles du CETMEF et tourne le dos aux attentes de la DAM et des DIRM d'avoir une garantie du maintien des conditions opérationnelles pour les tâches de maintenance des CROSS et Phares et Balises.

Il n'est pas acceptable que le directeur du CETMEF s'affranchisse de cette responsabilité régalienne de l'Etat à travers les besoins exprimés par la DAM et les DIRM.

La CGT a exprimé l'exigence d'un moratoire 2011 et 2012 pour permettre d'engager une réflexion globale sur les missions techniques opérationnelles pour le compte de la route, du fluvial et de la sécurité maritime des CROSS et signalisation Phares et balises. Il s'agit d'identifier les missions, d'analyser comment elles sont rendues par les services et les ETP alloués au programme SAM et IST ; il y a une obligation de résultats et doit-on rappeler l'engagement N° 88 du Grenelle de la mer qui porte sur la nécessité de procéder à « une expertise des missions, moyens et organisation... »

La CGT est disponible pour participer à cette expertise sur le terrain et à réfléchir aux évolutions des missions et de l'organisation dans le cadres de la réflexion sur le nouveau dispositif scientifique et technique (NDST) appelé à mettre en synergie et en cohérence les missions des CETE et des services techniques centraux (STC) dont le CETMEF joue un rôle de tête de réseau.

La CGT demande à la DGITM d'élaborer une cartographie des emplois pour ne rien lâcher sur les missions. Message entendu par la DGITM. La CGT demande à monsieur BURSEAUX une réponse à nos lettres des 17 mars et 31 août.

Le Directeur du CETMEF a la main sur le couteau de la casse de cet outil scientifique et technique, motivé par le diktat de la réduction des postes RH 2013 et ouvrant le grand chantier de la rationalisation du CETMEF et de contraction de ses implantations (disparition des sites de Bonneuil, D'Aix en Provence et de Nantes !!).

Alors il supprime à tour de bras des postes à compétences reconnues et spécialisées que tiennent de nombreux techniciens OPA ; cela s'inscrit ces dernières années dans le contexte d'absence de recrutement sur les postes vacants et d'affaiblissement continue de la place et rôle des OPA dans les activités spécialisées du ministère.

Alors il se livre à un exercice qui pourrait s'apparenter à de la « cavalerie » : Il ferme des postes dès 2011 et maintient certains postes dans la précarité totale (raccrochés aux antennes des CETE quand elles existent à proximité!) car ils devront disparaître du paysage, il les ré-ouvre sous la condition qu'ils soient redirigés sur les sites de BREST et COMPIEGNE. Mais ce grand chantier à la Houdini est **porteur de lourds dangers sur les missions, emplois, compétences, et effectifs existants.**

La CGT mettra ses propositions alternatives d'un grand service public scientifique et technique du développement durable, dans le débat en cours avec le Cabinet du ministre sur le statut de ce NDST et l'avenir de nos missions.

Celui-ci doit prendre en compte les évolutions des métiers et d'organisation, sous réserve de lever les freins liés aux moyens pour s'investir et d'engager un travail sur les qualifications et la formation des personnels.

Montreuil, le 23 septembre 2011



**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Concertation sur le Nouveau Dispositif Scientifique et technique (NDST)

**« Pendant l'inventaire, on n'arrête pas les ventes »
(citation du cabinet)**

Compte –rendu des réunions des 14 et 20 Septembre 2011

Depuis le mois de Juillet 2011, des réunions de concertation ont lieu sous l'égide du cabinet de la Ministre et regroupant toutes les organisations syndicales.
Chacune d'elles est consacrée à un thème :

- Calendrier et modalités des débats
- Missions du NDST
- Avenir des CETE
- Périmètre du NDST
- Avenir des STC
- Statut du NDST
- Coût social

Toutes ces réunions doivent aboutir à des propositions du Cabinet quant aux missions, périmètre et statut du NDST. Les seules productions sur lesquelles s'appuient ces réunions sont des fiches thématiques provenant de la Direction de la Recherche et de l'Innovation.

Le seul argument actuel du Cabinet est le suivant : « vous êtes arrivés à une taille critique : maintenant c'est: ou vous changez ou vous êtes mort ! ».

Mais qui est responsable de la Drealisation des CETE, qui a voulu la mort du Sétra, qui a enjoint les DIRs à travailler avec le privé, qui a mis en place RH2013 et autres plans sociaux, qui a créé une dichotomie entre l'Ifsttar et les Cete... ?

En aucun cas notre syndicat ne fera le travail de l'Administration car notre pré-requis ne peut être satisfait : nous voulons le maintien des postes, voire une augmentation des effectifs et, pour toutes les structures, des budgets cohérents avec les missions immenses qui sont celles des CETE et des STC.

Nous ne sommes pas dupes : cette pseudo concertation n'a qu'un seul objectif : mutualiser des effectifs, fermer des implantations, continuer la casse des services techniques !

Cela ne nous empêche pas d'être vigilant face aux propositions de l'Administration et de mettre en avant nos revendications.

Les listes à la Prévert de la DRI

Pour ne pas prendre parti sur les moyens et leur allocation, le Cabinet a présenté un document sur les missions du NDST qui reprenait peu ou prou la totalité de celles menées par les services constitutifs du RST « traditionnel » (Cete et STC).

Cette liste à la Prévert ne peut constituer un élément de « négociation » ou de « concertation ». A part quelques items oubliés volontairement ...ou non, (oubli du mot « infrastructure » ou « sécurité routière » par exemple), quasiment toutes les missions actuelles et celles correspondant aux impératifs du Grenelle (avec toutes les réserves déjà faites par la CGT) peuvent s'y retrouver...

Cette liste n'est réalisable qu'avec des moyens. Alors nous disons à l'Administration oui pour mettre en œuvre à minima la TOTALITE des missions proposées !

Une « Rolls » (dixit le cabinet)... sans moteur !

Nous ne pouvons nous contenter de ce type de document qui ne constitue qu'un cadre, une carrosserie au NDST. Mais, pour reprendre la terminologie du Cabinet comparant le NDST à une Rolls Royce, la carrosserie est accessoire lorsque le moteur est à bout de souffle et manque de carburant.

C'est pourquoi la CGT a demandé au Cabinet de garantir chacune des missions présentées par la DRI : nous exigeons des garanties en terme de financement et d'ETP mais aussi en terme de compétence. Graver dans le marbre que le NDST devra s'occuper de tel ou tel domaine si pendant 3 ans rien n'est fait pour former des agents dans ce domaine, c'est remplacer le marbre par du saindoux ! Cela reste un vœu pieux et constitue un geste gratuit du Cabinet.

Une « Rolls sans volant »

Ce NDST ne sera viable que s'il existe une Direction technique et non purement administrative. Cette direction technique doit être capable de gérer les compétences, de répartir le travail entre les différentes implantations, autrement que ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui. Des missions entières ont disparu de certaines implantations. Les mesures prises dans le cadre de la RGPP ou bien issues de décisions politiques arbitraires (Sourdun par exemple) ont affaibli les services techniques. Il est temps de remuscler les STC. Il est temps de les associer à une vraie direction des Cete. La forme de cette association, c'est à l'Administration de nous la proposer, en nous présentant toutes les conséquences, sociales notamment !

Une « Rolls sans pilote et co-pilote »

Le NDST ne peut vivre que s'il prend en compte les besoins des Collectivités et devenir un outil au service de la Nation, revendication portée depuis 2006 par la CGT. Pour cela elles doivent être associées aux orientations scientifiques et techniques du NDST, en lien avec les Directions d'Administration Centrale. Actuellement le Cabinet met en avant la difficulté d'avoir un interlocuteur fiable représentatif des Collectivités. Sans une règle du jeu entre l'Etat et les Collectivités, le NDST ne pourra pas être au service de la Nation. Cette participation des Collectivités doit s'accompagner d'une remise en cause des règles concurrentielles pour permettre aux Collectivités de bénéficier automatiquement des prestations du NDST.

Le Cabinet met en avant les règles européennes. Ces règles sont basées sur la jurisprudence mais aussi sur des décisions politiques. A titre d'exemple, Bruxelles vient d'abandonner son projet d'imposer aux intercommunalités de faire jouer la concurrence avec le privé pour les services que les communes mettent à leur disposition (*les Echos*, 12/09/2011). Nous demandons une intervention politique sur ce sujet. Si le Ministère veut réellement une participation des Collectivités à la gouvernance du NDST, il peut faire valoir son point de vue.

Une « Rolls perdant ses pièces constitutives »

Les organismes constitutifs du NDST doivent être préservés. Il est malhonnête, de la part du Ministère, d'envisager un NDST « ambitieux, qui aurait de la gueule au niveau européen » (dixit le cabinet) et de continuer la casse de ces services. **STOP AU DEMEMBREMENT ! STOP À LA DICTATURE DE LA RGPP !**

Une « Rolls munie d'un GPS peu fiable »...

Le Cabinet a déclaré ne pas être tenu par le rapport du CGEDD...Vu le nombre d'approximations, il est heureux d'entendre cela. Ce rapport qui déclare « la réflexion [sur le NDST] devrait comporter l'identification des missions qui sont prioritaires et celles qui le sont moins, et la détermination du format souhaitable dans les différentes situations envisageables » sous contrainte budgétaire féroce...Alors sur ce rapport qui devait être l'aiguillon du cabinet, il faut que ce dernier se prononce et indique clairement ses points de désaccord !

Les revendications de la CGT

A ce stade, la CGT réclame au Cabinet :

- Que les items « infrastructures » et « sécurité routière » soient clairement indiqués dans les missions
- Que les missions des CETE et STC, en cette période d'instabilité, ne soient pas prises en charge de manière irréversible par d'autres services (DIR, DIRM, DREAL...)
-
- Que pendant la concertation sur la constitution du NDS, une annulation pure et simple soit actée sur tous les plans d'évolutions des CETE et STC, notamment en terme de réductions d'effectif, justifiées non par une optimisation des activités mais par une logique RGPPiste
- Que le Cabinet se positionne sur les 14 recommandations du CGEDD dans son rapport de Juillet 2011.

La CGT réclame pour le NDST :

- Qu'il y ait une prise en compte du travail effectué par les STC et leur spécificité tant en terme de missions que de rayonnement
- Que les STC ne soient pas éclatés à travers différents services existants ! au contraire ils doivent garder leur spécificité et leur identité
- Que les STC soient partie prenante du NDST et jouent un rôle actif dans son pilotage technique pour coordonner les activités, créer des interactions et des relations de travail. Un réseau ne se décrète pas. Il se construit par les liens entre acteurs.
- Que les missions des Cete soient maintenues que ce soit dans les champs traditionnel que dans les champs du Grenelle, avec une maîtrise complète des processus de production. Cela nécessite le maintien de l'exécution pour les essais, les analyses, les investigations, ...
- L'ouverture du NDST aux collectivités locales en dehors de tout rapport marchand via, notamment mais pas exclusivement, une convention de partenariat par exemple. C'est l'intérêt général qui guide notre revendication. De plus, la notion de « marché potentiel » ne peut constituer un argument suffisant pour justifier l'exclusion du Service Public des prestations du NDST envers les Collectivités selon la jurisprudence Européenne.
- Le maintien de la territorialisation des Cete, des laboratoires et du CETMEF, atout essentiel, notamment pour les missions d'observation, de connaissance du territoire et travail avec les collectivités. Vouloir faire de ces organismes des objets virtuels, alors que les missions opérationnelles doivent se mener sur le terrain, c'est vouloir leur mort prématurée! Cette territorialisation implique le maintien des implantations actuelles !
- Le maintien des emplois statutaires et une véritable gestion des compétences
- Un arrêt de la contrainte budgétaire avec des effectifs et des budgets suffisants pour remplir les missions traditionnelles et dans les domaines dits « Grenelle », tant en ingénierie qu'en recherche et méthodologie
- Une prise en compte sociale des restructurations consécutives à la mise en place du NDST

**EN AUCUN CAS LA CGT N'ACCOMPAGNERA L'ADMINISTRATION DANS LA DÉFINITION
DES MISSIONS PRIORITAIRES : POUR NOUS, TOUTES LE SONT !!**

**L'ADMINISTRATION DOIT CEPENDANT S'ENGAGER SUR LES MOYENS : DANS DES
SERVICES TOUCHÉS PAR RH2013, AFFICHER LA CONTINUITÉ DES MISSIONS, C'EST
SOIT ÊTRE CAPABLE DE RÉCUPERER DES MOYENS, SOIT AVOIR DES PROJETS DE
PERTE DE CERTAINES DE CES MISSIONS...**

QUE L'ADMINISTRATION AFFICHE CLAIREMENT SES OBJECTIFS !!

Les réponses du Cabinet

- Actuellement le Cabinet ne peut répondre aux exigences de garanties statutaires, budgétaires et de maintien des compétences. L'idée d'un moratoire est pour lui impossible : les baisses d'effectifs répondent selon lui à **un besoin d'optimiser les services « tout à fait normal et légitime dans un contexte de réduction des dépenses publiques »** en ajoutant que **« pendant l'inventaire, les ventes continuent »...**
- Concernant le Sétra, la décision de le déménager à Sourdon est **une « volonté venue du Ciel » qui en tant que telle est irréversible...**
- Le Cabinet reconnaît le jeu actuel de certains services (DIR, DIRM, DREAL) qui cherchent à compenser le déficit d'offres du RST (du fait des réductions d'effectifs). Il s'est engagé à stopper ce cercle vicieux...en menaçant ces services de leur retirer les ETP qu'ils engagent sur les missions normalement accomplies par le RST. **La CGT considère que la seule solution à apporter à cette situation est l'arrêt des diminutions d'effectifs et la création d'une vraie direction technique de l'ensemble du RST.**
- Le Cabinet reconnaît l'intérêt de la territorialisation des services, notamment les CETE et les Laboratoires...mais pas le CETMEF. Pour lui, **le CETMEF est dans une situation « provisoire »** et ne doit pas faire l'impasse sur les diminutions d'implantations territoriales...
- Le Cabinet n'a pas apporté de réponse sur les conséquences de regroupement des CETE et des STC ou des STC entre eux. **Pour la CGT, il faut prendre en compte les aspects humains de telles décisions.** Nous serons vigilants à défendre l'intérêt des agents.

QUELLES ACTIONS – QUELLES SUITES ?

Actuellement nous sommes dans une phase de concertation – non de négociation. En fonction des propositions du Cabinet, nous appellerons à la mobilisation et assumerons nos responsabilités.

SOUTENEZ LA CGT, REJOIGNEZ LA

.....
Nom : Prénom : ...
Service.....Adre
sse :
..... Signature

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer à Fédération Nationale CGT de l'équipement et de l'environnement - 263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50 - E-mail : ussere@cgt.fr

Visitez notre site internet : <http://www.equipement.cgt.fr>



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

29 septembre 2011

Projet de loi relatif à l'Agence nationale des voies navigables (ANVN)

Nos interventions dans la phase parlementaire sont dans la continuité de ce que nous avons mené avec les personnels depuis le début de l'année, avec des actions de grèves et manifestations. On peut ainsi les résumer :

Pour la relance de la voie d'eau et les enjeux d'intérêt général (ressources hydrographiques, sécurité des digues...), l'intégrité et l'unicité du réseau des VN demeurent propriété de l'Etat. L'EPA ANVN, issue de la transformation de l'EPIC VNF, doit disposer des moyens humains et financiers nécessaires à ses missions, l'Etat doit jouer tout son rôle avec des crédits MEDDTL/DGITM et ceux de l'Agence de financement des infrastructures de transports de France.

Les personnels fonctionnaires et OPA qui seront affectés à l'ANVN conservent toutes leurs garanties statutaires et sociales. Les compétences nécessaires à maintenir et acquérir appellent un plan pluriannuel de recrutements et de formation : la suppression arbitraire de 271 ETP d'ici 2013 dans les SN au titre des mesures RGPP annoncées ne repose sur rien et doit être retirée.

La CGT a signé avec le ministère le protocole d'accord sur les voies navigables du 24 juin sur la base d'une consultation des adhérents des SN, d'une analyse et d'un mandat de sa CE fédérale. CFDT et UNSA sont également signataires.

Elle a soumis plusieurs amendements au projet de loi lors du CTPM du 28 juin et voté contre le projet d'ensemble, comme les 3 autres OS. Au Conseil supérieur de la fonction publique du 12 juillet, elle a également soumis ces amendements au texte et devant l'attitude fermée de l'administration, quitté la séance avec toutes les autres OS membres du Conseil. Enfin à l'issue de l'examen par le Conseil d'Etat du projet de loi, deux modifications ressortant de l'avis de l'Assemblée du Conseil d'Etat ont été reprises par le gouvernement : mise en place d'un CT unique pour la représentation des personnels et approbation par décret de la cartographie des emplois de l'EPA ANVN. Ces deux modifications vont dans le sens d'une partie des amendements soumis par la CGT. (Les positions et déclarations CGT figurent au dossier « réforme des voies navigables » sur le site www.equipement.cgt.fr).

S'agissant d'amendements au projet de loi, ils sont de deux ordres, comme indiqué ci-dessous aux I et II.

I/ D'une part, ceux relatifs aux instances représentatives des personnels et droits des personnels, dans la continuité de ceux déjà formulés par la CGT dans la phase préparatoire. Leur cohérence est renforcée par la logique de la version du projet de loi issue du Conseil d'Etat et leur chance d'aboutissement non nulle en raison de certaines coquilles rédactionnelles subsistant dans le projet transmis au Parlement.

Dans l'ordre du texte :

N°1 **Modifier** ainsi à l'article 2 3°, le 4° de l'article L. 4312-3-1 (**ajout**) : 4° Des salariés régis par le code du travail **qui ont été recrutés par Voies navigables de France.**

Motifs : les besoins permanents des Etablissements publics de l'Etat à caractère administratif doivent être pourvus par des fonctionnaires ou des agents à statut assimilé (OPA). Ainsi la création de l'Etablissement public à caractère administratif, Agence nationale des voies navigables - ANVN, avec la transformation/suppression de l'Etablissement public à caractère industriel et commercial Voies navigables de France - VNF, s'accompagne de la détermination par décret en Conseil d'Etat des types d'emplois nécessaires à l'exercice des missions de l'Agence et des catégories de personnels ayant vocation à les occuper. Ceci commande à l'avenir de ne déroger ni à ce principe, ni à la jurisprudence Berkani relative à la qualification des contrats vis-à-vis de la nature juridique de l'employeur et des missions, ni non plus aux dispositions des accords du 31 mars 2011 sur la résorption de la précarité dans la fonction publique ainsi qu'à celles du projet de loi relatif à la titularisation enregistré au Sénat le 7 septembre dernier. Les 350 agents de VNF actuellement en poste (très majoritairement contrats de droit privé à durée indéterminée, à durée déterminée et quelques fonctionnaires en détachement) seront donc repris par l'ANVN, masse salariale 2009 de 18,7 M€ (salaires et charges sociales- rapport d'activités 2009 avec plafond d'emplois de 375 ETP), masse salariale 2010 donnée à 25 M€ selon l'étude d'impact du projet de loi (cf. IV 5 impacts sociaux). Les 4 450 agents des services déconcentrés actuellement en poste dans les services de navigation (SN services déconcentrés du MEDDTL) et dans 7 DDT, seront affectés à l'ANVN en position normale d'activité (PNA pour les fonctionnaires et affectés pour les OPA et personnels non titulaires du ministère (PNT)), masse salariale 2010 pour 4 181 ETPT de 176 M€ selon l'étude d'impact du projet de loi (cf. IV 5). Au terme du processus de pré positionnement, ces personnels disposent de l'ensemble des dispositions et garanties de leurs statuts, comme mentionné au protocole d'accord signé le 24 juin entre le ministère et les organisations syndicales.

N°2 **Supprimer** à l'article 2 3°, **la dernière phrase** de l'article L. 4312-3-2. -I- : Il est doté de la personnalité civile et gère son patrimoine .

Motifs : le CT unique mis en place à l'Agence sur le modèle des autres EPA selon les dispositions nouvelles de la Fonction publique d'Etat n'a pas vocation à gérer du patrimoine et à être doté de la personnalité civile. La dévolution des actifs de l'actuel CE de l'EPIC VNF devra intervenir à l'échéance du 1° janvier 2013. Comme dans d'autres EPA, une Association des personnels de l'ANVN dont le bureau serait composé selon la représentativité des OS au CT, pourrait recevoir les actifs provenant du CE. En outre, le protocole d'accord signé le 24 juin entre le MEDDTL et les organisations syndicales prévoit que les agents de l'Agence continueront de bénéficier des prestations d'action sociale de nature ministérielle et interministérielle.

N°3 **Supprimer** à l'article 2 3°, le **IV** de l'article L. 4312-3-2.

Motifs : dans cet EPA il n'y a pas de justification à faire référence à la désignation de délégués syndicaux au sens du chapitre III du titre IV du livre I° de la deuxième partie du code du travail, pour les sections syndicales ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés. Cette référence, outre la mise de côté des règles générales des droits syndicaux et de représentativité selon les résultats des listes au CT unique, s'ajoute à celles mentionnés au V pour la validité des accords collectifs des différences catégories de personnels.

N°4 **Ajouter** à l'article 2 3°, au second alinéa du V de l'article L. 4312-3-2 seconde ligne : pour les personnels mentionnés aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 4312-3-1...

Motifs : il s'agit de rectifier une erreur, probablement matérielle, en ajoutant aux fonctionnaires (1°), les OPA (2°) et les agents non titulaires de droit public (3°).

N°5 **Supprimer** à l'article 2 3°, le VI de l'article L. 4312-3-2.

Motifs : pour les motifs exposés ci-dessus en soutien de l'amendement n°2, et par cohérence, il n'y aucune raison de faire référence pour cet EPA à l'article L. 2142-1 du code du travail relatif à la section syndicale d'un syndicat non représentatif dans l'agence.

N°6 **Modifier** ainsi la rédaction de l'article 7 I- 3° : **Les contrats des agents non titulaires de droit public sont transférés à l'Agence nationale des voies navigables**

Motifs : les contractuels de droit public des services du MEDDTL (SN) ou des DDT transférés à L'Agence y sont affectés, avec la poursuite de leurs contrats. Il n'y a aucune justification à qualifier de « recrutés » ces agents, en écartant la directive communautaire 2001/23/CE du 12 mars 2001 relative au maintien des droits des travailleurs en cas de transfert d'activité, qui dispose que les contrats sont transférés aux repreneurs, y compris dans le cas du caractère administratif ou industriel et commercial de l'une ou l'autre des parties (Aff. 175/99, CJCE 26 septembre 2000, sur l'interprétation à donner de la directive antérieure qui a été reprise mutatis mutandis sur ce point par la directive 2001/23/CE).

II/D'autre part des amendements relatifs aux missions d'intérêt général (intermodalité, prévention des crues, patrimoine, ressources en eau...), aux garanties de financement des investissements au titre de la « relance de la voie d'eau », dont se prévaut le gouvernement dans la communication de son projet de loi, à l'exploitation en régie et non par le prestataire à retenir pour le PPP de la liaison Grand gabarit Seine-Nord Europe, aux modalités d'action de l'ANVN.

N°7 **Modifier** ainsi à l'article 1°, la rédaction du 1° de l'article L. 4311-1 (**ajout**) : 1° Assure l'exploitation, l'entretien, la maintenance, l'amélioration, l'extension et la promotion des voies navigables ainsi que de leurs dépendances afin de développer le transport fluvial, selon une logique **alternative au seul transport routier**, de complémentarité **intégrée et intermodale, notamment** avec les modes **ferroviaires et maritimes** ;

Motifs : en conformité avec le Grenelle de l'environnement, il convient de rappeler le principe d'un développement multimodal et intégré des modes alternatifs à la route, le transport fluvial, le ferroviaire, les transports et cabotage maritimes. L'objectif d'amener le fret non routier de 14% aujourd'hui à 25% en 15 ans donne au transport fluvial une place et un rôle accru dans l'acheminement des marchandises. Son développement doit permettre de

contribuer au report modal de la route vers les modes alternatifs, d'organiser les complémentarités intermodales attractives entre les modes et non la concurrence entre ces modes reposant sur le moins disant social et écologique, la rentabilité immédiate du coût de la tonne transportée.

N°8 **Modifier** ainsi à l'article 1° 1°, la rédaction du 2° de l'article L. 4311-1 (**ajout**) : 2° Est chargé de la gestion hydraulique des voies qui lui sont confiées, **afin de garantir les différents usages et fonctions des ressources aquatiques ainsi que la sécurité des biens et des personnes, notamment par le bon entretien des ouvrages de protection contre les crues**

Motifs : les enjeux de la bonne gestion des ressources en eau des voies navigables, en qualité comme en quantité, pour les différents usages de l'eau doivent être mentionnés, en cohérence avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques – LEMA- codifiée au code de l'environnement. Il en va de même pour l'enjeu que représente le niveau permanent de sécurité du réseau de digues, barrages et retenues (ouvrages hydrauliques) des voies d'eau pour la sécurité publique, des biens et des personnes. Sur 3 800 km de digues et sur les barrages réservoirs du réseau, la remise en état est le plus souvent nécessaire pour la mise en conformité avec les dispositions du décret n° 2007-1735 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques. La sécurité directe des usagers et des personnels au contact des ouvrages appelle également des investissements trop longtemps retardés (2000 ouvrages concernés par des risques élevés de défaillance et d'accidents corporels). Sur une estimation totale de 2,5 Milliards d' € d'investissements nécessaires d'ici 2018 (source MEDDTL étude d'impact du projet de loi 20 juin 2001- Annexe III), incluant des développements de gabarit du réseau des voies navigables, les investissements de mise en sécurité et conformité sont très importants. Ainsi la remise en état du réseau géré par l'Agence et sa mise en conformité environnementale et de sécurité- hors développement et modernisation- est évaluée à environ 1,9 milliard d'€ par le Schéma national des infrastructures de transport (SNIT, fiche FLU1, 1,7 Md € aux conditions économiques 2008). Il est significatif que l'engagement d'investissements d'un montant total de 840 M € sur la période 2010-2013 pour différentes priorités ne prévoit que de traiter 25 % seulement du linéaire de digues du réseau à mettre en conformité en raison de leur criticité.

N°9 **Modifier** ainsi à l'article 1° 1°, la rédaction du 3° de l'article L. 4311-1 (**ajout**) : 3° Concourt au développement durable, notamment par la reconstitution de la continuité écologique, **la conservation du patrimoine** et à l'aménagement du territoire, notamment par la promotion du tourisme fluvial et des activités nautiques.

Motifs : outre le rétablissement des continuités écologiques, au demeurant avec l'objectif modeste à ce stade d'une vingtaine de passes à poissons réalisées ou en cours d'ici 2013, les enjeux élevés de la mission de conservation du patrimoine, bâti ou paysager, des voies d'eau justifient qu'elle figure ici.

N°10 **Modifier** ainsi à l'article 1° 1°, la rédaction du 4° de l'article L. 4311-1 (**ajout**) : 4° Gère et exploite, en régie directe ou par l'intermédiaire de personnes morales de droit public ou de sociétés qu'il contrôle, le domaine de l'Etat qui lui est confié en application de l'article L. 4314-1 ainsi que son domaine privé. **Dans tous les cas les personnels de l'établissement assurent les opérations liées à la gestion et l'exploitation des voies d'eau.**

Motifs : dans le cadre de la valorisation du domaine de l'Etat et du domaine privé de l'Agence, la réalisation d'opération d'aménagement ou des opérations connexes ou complémentaires à ses missions, doit se faire sous la maîtrise publique de l'Agence pour permettre aux personnels de l'Agence d'assurer l'ensemble des opérations liés à la gestion et à l'exploitation des voies d'eau et installations.

N°11 Après l'article L. 4311-1-2 du code des transports est **inséré** un article rédigé comme suit (**ajout**) :

« Art. L. 4311-1-3. - L'Etat et l'Agence de financement des infrastructures de transport de France apportent à l'Agence nationale des voies navigables les concours financiers nécessaires à la réalisation des actions et projets prévus pour les voies navigables par le schéma national des infrastructures de transport. »

Motifs : les crédits de l'Etat au titre du programme des infrastructures de transport au sein de la mission du MEDDTL et ceux de l'AFITF doivent être mobilisés en dotations à l'ANVN selon les actions et projets répertoriés par le SNIT en cours d'adoption selon la loi Grenelle 1.

N°12 Après l'article L. 4311-1-2 du code des transports est **inséré** un article rédigé comme suit (**ajout**) :

« Art. L. 4311-1-4. – Les investissements effectués par l'Agence des voies navigables pour la modernisation ou le développement des voies d'eau sont réalisés dans le cadre de dispositifs financiers publics, excluant le recours aux contrats de concession ou de partenariat public-privé ».

Motifs : le recours au contrat de concession ou de partenariat public-privé tend à se généraliser pour la réalisation/gestion des infrastructures. Ceci est d'ailleurs envisagé pour la réalisation de la liaison à grand gabarit Seine Nord Europe et la reconstruction d'une première tranche de 29 barrages manuels sur la Meuse et l'Aisne. Cette option ne doit pas être choisie comme solution de financement des investissements de la voie d'eau de long terme, par l'Agence, la conduisant à perdre la maîtrise publique de la gestion et de l'exploitation des ouvrages, notamment par la disparition des emplois publics en matière d'entretien, de maintenance des ces infrastructures et équipements de sécurité, dans le cadre d'un service public de la voie d'eau. En outre, cette option est également grevée par les surcoûts liés à la rémunération des apports financiers des capitaux privés mobilisés dans ces partenariats, qui seraient payés sous forme de loyers acquittés par l'Agence sur longue période pour l'utilisation de parties du domaine de l'Etat affectées à l'Agence.

N°13 **Supprimer** à l'article 1° 3°, le 2° du II de l'article L. 4311-2 « 2° Créer des filiales ou prendre des participations dans des sociétés, groupements ou organismes pour réaliser notamment des opérations d'aménagement mentionnées au 1° »

Motifs : l'article L. 4311-1 4° mentionne bien la possibilité pour l'ANVN d'agir « par l'intermédiaire des personnes morales de droit public ou des sociétés contrôlées par l'Agence ». Mais la création, prévue au 2° de ce article, de « filiales ou la prise de participations dans des sociétés, groupements ou organismes » pour « réaliser notamment les opérations d'aménagement mentionnées au 1° » concernant la valorisation du domaine de l'Etat ou du domaine privé doit être supprimée car elle aboutirait à laisser l'Agence, Etablissement public de l'Etat à caractère administratif, privatiser sans limite les installations et leurs dépendances, comme leur gestion.



DECLARATION COMMUNE

à l'issue de la réunion du 30 septembre 2011

Après une interruption de séance, toutes les organisations syndicales occupent la salle, pour protester contre le simulacre de dialogue social.

Elles poursuivent les échanges ensemble, sans l'administration.

Il en ressort que les **propositions de l'administration ne répondent en rien aux points fondamentaux** suivants :

- la définition de **la vocation** actuelle et future des ingénieurs de l'Etat, et de **leurs missions** de service public
- la nécessité d'une réflexion sur **le périmètre**, en adéquation avec les missions
- l'exigence d'une **revalorisation statutaire et indemnitaire**
- la nécessité d'une **réflexion préalable sur la formation initiale et continue** des ingénieurs avant toute décision sur les écoles

Nous dénonçons la dérive vers une mobilité forcée et affirmons notre attachement à la mobilité choisie.

Nous exigeons la mise en place d'**un vrai dialogue social**, transparent. **Le dialogue sur l'orientation, les missions et le sens doit être un préalable incontournable.**

Toutes les organisations syndicales alertent l'administration sur **le niveau d'exaspération de ses cadres.**

Elles exigent que le dossier soit repris en main par les deux ministres, et demandent à être reçues par ceux-ci dans les plus brefs délais.



33^{ième} congrès CGT des ouvriers des parcs et ateliers.

Appel et plan d'action

PLEAUX, le 29 septembre 2011

Les 200 délégués CGT réunis en congrès à PLEAUX du 26 au 30 septembre 2011 ont débattu sur la situation des Ouvriers des Parcs et Ateliers transférés dans les collectivités territoriales ou employés dans les services de l'Etat.

- Ils s'insurgent contre les conditions d'intégration des OPA dans les collectivités suite à l'application de la loi du 26 octobre 2009.
- Ils dénoncent l'absence de décrets d'application de la loi.
- Ils dénoncent l'attitude et le manque de considération de certaines collectivités territoriales envers les OPA Mis A Disposition Sans Limitation de Durée.
- Ils dénoncent l'attitude du gouvernement, du MEDDTL mais aussi du ministère de l'intérieur et du Budget, de l'ADF qui s'emploient à tirer l'intégration des OPA dans la FPT vers le bas en refusant de reconnaître leurs réelles qualifications, leur expérience professionnelle acquise telles que définies par l'article 11 de la loi du 26 octobre 2009.
- Ils refusent le double calcul de retraite pour les OPA qui opteront pour le statut FPT et qui fera chuter considérablement le montant de leur pension
- Ils dénoncent l'attitude du MEDDTL qui a engagé un véritable plan d'élimination des OPA au sein du ministère en stoppant tout recrutement d'OPA.
- Ils dénoncent l'externalisation des tâches et la suppression des missions d'OPA ainsi que l'absence d'organisation autour leurs missions et de leurs métiers tels que dans les DIR, dans les DIRM...

LES OPA CGT CONSIDERENT QUE CES SITUATIONS SONT INACCEPTABLES ET N'ONT QUE TROP DURE !

Ils appellent tous les OPA à s'impliquer dans un processus d'action pour stopper la spirale infernale qui risquent de condamner à court terme leurs missions, leurs métiers et leur statut.

Le point de départ de ce processus d'action est un appel à la grève et à la mobilisation unitaire le 11 octobre 2011 pour refuser le plan d'austérité imposé aux salariés par le Gouvernement

Le syndicat national CGT des ouvriers des Parcs et ateliers appelle l'ensemble de ses sections à construire la journée de mobilisation unitaire du Mardi 11 octobre 2011.

Tous les OPA doivent s'inscrire dans cette journée d'action par la grève ou toute autre forme d'action.

Le SNOPA appelle l'ensemble de ses sections à construire par la suite un plan d'action pour porter nos revendications construites autour de nos missions et de nos règles statutaires

Plan d'action

Réunion des régions, des DIR, des DIRM, des services spécialisés

Réunion des sections départementales

Semaine du 17 au 21 octobre 2011

Appel à un vote massif CGT aux élections du 20 octobre 2011

PETITION NATIONALE

Au niveau local :

Interpellation des Présidents de Conseils Généraux, Président des Conseils Régionaux, des Préfets, des Directeurs des DDT, des DIR, des DIRM sur la situation inacceptable des OPA.

Information aux médias, campagne de presse, conférence de presse, site internet...

Au niveau national :

Interpellation du premier ministre, de la ministre du MEDDTL, de l'ADF, du ministère de l'intérieur, du Budget, des parlementaires (Sénat, Assemblée Nationale).

Tract, lettres types, communiqué de presse,

Préavis de grève

Grève

Mardi 15 Novembre 2011

DECRET DE 1965

Règles communes à tous les OPA

Un décret d'ouvrier d'Etat en adéquation avec les missions et les métiers des OPA

- Une grille de classification correspondant aux qualifications OPA
- Une grille salariale revalorisée
- Un régime indemnitaire revalorisé
- Un nouveau régime de protection sociale
- Un régime de retraite prenant en compte tout le régime indemnitaire
-

Fonction Publique Territoriale

Fonction Publique Etat

Décret d'intégration

Catégorie C :

Echelons supplémentaires jusqu'à indice 476

Catégorie B :

Technicien 1 : reclassement technicien territorial principal de 1^{er} classe

Catégorie A :

Homologie directe ou indice bonifiés

Décret retraite

Maintien du **FSPOEIE**
Calcul de la retraite sur les éléments de fin de carrière

MADSLD

Reconnaissance des parcs, des missions et des métiers des OPA.

Respect des règles de gestion des OPA.

Déroulement de carrière en respect des règles statutaires des OPA.

Reconnaissance des OPA MADSLD comme des salariés de la collectivité.

Accès aux prestations sociales de la collectivité.

Arrêt de l'externalisation des tâches vers le secteur privé.

Arrêt des transferts vers les collectivités territoriales.

Recrutement d'OPA sur les missions et les métiers des OPA.

DIR : création de parcs, (ateliers, magasin, exploitation, techniciens) en appui des missions d'entretien
Cadrage national.

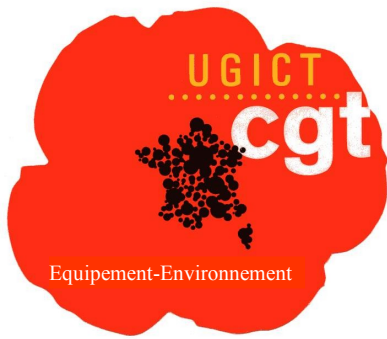
DIRM : maintien des missions, cadrage national et extension aux OPA transférés.

CETMEF : maintien des missions, Arrêt des suppressions de postes.

Services Navigation : maintien des missions à compétence nationale et des recrutements sous statut Etat.

Bases aériennes : retour des missions sous compétence du MEDDTL

DDT : reconnaissance de qualifications par rapport aux missions



La Lettre de l'OFICT

Bulletin de l'Organisation Fédérale des Ingénieurs Cadres Technicien-ne-s

**Prochain Congrès
de l'ofict
les 1, 2 et 3 février
à Montreuil sous
Bois**

**Entretien
avec Corinne Husson,
responsable CGT
à l'IFSTTAR
en page 2**

**La crise des dettes pu-
bliques, causes et re-
mèdes par Frédéric
BOCCARA, écono-
miste, adhérent du syn-
dicat d'Administration
Centrale
en page 4 à 8**

EDITORIAL

Être à l'offensive

Nous voici à quelques jours du 11 octobre avec un appel unitaire des organisations CGT, CFDT, UNSA et FSU au niveau du Ministère dans le cadre d'une journée interprofessionnelle d'action. Mettons-les à profit pour débattre et convaincre encore plus de collègues d'y participer à partir de leurs préoccupations et de nos propositions. C'est le moment ou jamais.

Les élections du 20 octobre constituent un moment crucial pour la CGT. Nous allons voter pour les CAP et CCP, pour le Comité Technique Ministériel et les C.T locaux. Du résultat va dépendre pour une part notre capacité d'agir, de mettre un coup de frein à la RGPP et à la « RH 2013 » et à la casse du service public.

Le prochain Congrès de l'OFICT qui se tiendra du 1^{er} au 3 février 2012, sera l'occasion de débattre d'une plus grande efficacité de notre outil fédéral au service des ICT et de notre déploiement parmi eux. Il permettra de préciser nos orientations, mettre en place des pistes de réflexions et de travail, renouveler et élargir sa direction. Nous avons l'ambition de construire une CGT se reconnaissent et puissent trouver leur place l'ensemble des ingénieurs, cadres et techniciens.

Trois dates qui vont compter et nous placer à l'offensive.

Engageons nous ensemble !

Nathalie Carpentier

Le 20 octobre, les ICT vote CGT...

Le 20 octobre, les agents du ministère et de ses établissements publics vont être appelés à renouveler leurs élu-e-s, que ce soit pour les comités techniques ou les commissions "de carrière" (CAP, CCP). Ce sera le top-départ de la mise en oeuvre de la nouvelle loi sur la représentativité dans la fonction publique.

En votant et en faisant voter pour la CGT, les Ingénieur-e-s, Cadres et Technicien-ne-s enverront un signal fort à notre ministère et donneront les moyens de porter avec plus de force la volonté d'une autre stratégie aussi bien pour le devenir et les moyens des services que concernant l'or-

Collectif ingénieur de l'OFICT

Le collectif ingénieur de l'OFICT s'est réuni le 15 septembre, avec des camarades de DDT, Affaires maritimes, IGN, AC et DREAL, ITPE, ITGCE, IAM et IPEF. La discussion a porté sur la place des ingénieurs et de leur technicité dans le ministère, l'évolution des missions, mais aussi la RTT et de l'arrêt de la Cour de Cassation concernant le forfait-jour et de la reconnaissance des qualifications,

ganisation du travail et sa reconnaissance.

L'OFICT tient à votre disposition une propa en papier couleur : Pour en recevoir des exemplaires, merci de contacter :

**Fabienne Tatot (06 10 75 60 45)
Bernard Salandre (06 73 43 34 71)**

Retrouver également la propa et portez-la à connaissance de vos collègues non syndiqués à partir du lien :

http://www.equipement.cgt.fr/propa_ofict_vote_20_octobre

alors que les représentants des ingénieurs sont convoqués à un nouveau groupe d'échanges le 30 septembre, qui va porter sur les fondamentaux du futur décret du corps fusionné. De quoi éditer à nouveau et prochainement un journal des ingénieurs de l'OFICT, sans oublier que le contenu revendicatif des ingénieurs se construit avec les techniciens et avec les autres cadres, notamment les attachés.

FUSION D'ETABLISSEMENT

Fusion d'établissements : déstabilisant ? Pour les agents, les syndicats, l'OFICT ?»

Entretien avec Corinne Husson, responsable CGT à l'IFSTTAR

L'IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux) résulte de la fusion de l'INRETS et du LCPC. Soit 1.250 agents, 120M€ de chiffre d'affaires, 15 M€ de ressources propres, 4 filiales, participation à 7 pôles de compétitivité et 4 PRES (Paris est, Lille, Lyon, Nantes-Angers-Maine), 2 PST, Paris Est et Rhône-Alpes, sous tutelle conjointe du MEDDTL et de l'Enseignement supérieur,

Première accroche : la fusion a été préparée par de longs mois de concertation,

... pour discuter du décret de fusion, pas des missions du futur établissement, ni de son organisation.

Le nouvel organisme compte 8 sites différents (Lille, Paris, Marne-la-Vallée, Versailles, Nantes, Lyon, Marseille, Belfort). Les personnels ne se côtoient guère sur un même site.

Les personnels n'ont pas les mêmes statuts : corps de chercheurs propres à l'INRETS d'un côté, corps de chercheurs ministériels de l'autre. On a donc deux corps pour la même mission. Le projet pourrait être d'attribuer la gestion des corps de chercheurs à l'IFSTTAR, en supprimant les corps ministériels. L'avenir

de tous les corps de l'IFSTTAR est examiné, avec une logique d'extinction des corps en trop, et d'intégration individuelle des agents à un autre corps.

La gestion financière des projets de recherche n'est pas la même.



Les activités support sont les premières touchées : le Service des Ressources Humaines du LCP (10 personnes) a été supprimé au profit de celui de l'INRETS, de culture et d'organisation différente, sans qu'il y ait un réel transfert des savoirs-faire, d'où une dégradation ressentie du service.

La fusion conduit à de nombreux doublons d'encadrement : au départ la direction a cherché à repositionner tout le monde au même niveau. Mais, faute de trouver leur place, beaucoup de cadres sont partis. A qui la compétition pour les postes a-t-elle bénéficié ? La question continue d'être posée.

Les techniciens sont dans des situations de travail très différentes selon les labos : simples exécutants des « manip » dans certains cas, associés à la publication dans d'autres, d'où un malaise certain. A la recherche d'un vrai statut !

Les unités de recherche sont restées au départ les mêmes. Mais il y avait douze unités de recherche au LCPC, transformées en 5 départements.

Pour les agents, beaucoup de questions : L'organisation diffère. A qui dois-je m'adresser, comment me repérer entre deux modes de fonctionnement différents juxtaposés. Les méthodes de travail ne sont pas les mêmes. Il faut en inventer de

nouvelles, ce qui représente un surcroît de charge de travail.

Le sens du travail, les missions ? Les deux contrats d'objectifs 2010-2013 des deux ex-organismes s'appliquent, notamment en matière d'axes de recherche. La direction pousse à l'augmentation des ressources propres. Mme Jacquot Guimbal, directrice de l'IFSTTAR (ex-LCPC) a lancé « ImagineIFSTTAR » pour préparer le contrat d'objectif en « coopération participative ». L'encadrement y sera-t-il réellement associé ? Pas sûr. La direction a prévu une réunion de concertation avec les personnels par service. C'est peu.

Le paysage syndical est lui-même perturbé. Si les personnels ont envoyé équitablement un représentant de chaque centrale syndicale au CA (CFDT, FO, SUD, CGT), et donné l'avantage à la CGT et à la CFDT au CS, l'organisation syndicale CGT doit se reconstruire à partir des sections syndicales CGT de l'INRETS adhérentes à la FERC-CGT, et du syndicat CGT du LCPC, à l'USSER et à la Fédération de l'Équipement Environnement. Pas si simple !

Pour l'OFICT, dans la préparation de son congrès (1-3 février 2012) le défi est bel et bien d'améliorer son efficacité, d'aider à fédérer le revendicatif, d'être visible et réellement utile à des syndiqués et des agents quelque peu « englués » dans un quotidien compliqué.



LA CRISE DES DETTES PUBLIQUES : CAUSES ET REMÈDES

Le thème de la « dette publique » est utilisé comme une arme idéologique pour essayer de convaincre les salariés du caractère inéluctable d'une austérité aggravée. Nous avons demandé à Frédéric BOCCARA, économiste, adhérent du syndicat d'Administration Centrale et membre de la commission exécutive de l'oFICT de donner son point de vue.

La crise des dettes publiques prend sa racine dans la politique de crédit menée par les banques, au service de la rentabilité des grands groupes capitalistes, et dans le pouvoir donné aux marchés financiers sur le financement des dépenses et des services publics. Son envolée récente est le résultat de cet état de fait, avec le sauvetage public des banques sans conditions et les moyens de chantage exorbitants dont disposent les marchés financiers sur les États et dépenses publiques.

Des réformes profondes sont nécessaires...mais les bonnes !

Les voies de sortie sont simples et très ambitieuses, car elles se doivent d'être au niveau de la gravité de la crise actuelle. De petites transformations ne suffiront pas, il faut prendre les choses à la racine. Mais il est possible de le faire graduellement et radicalement, à partir de la situation actuelle. D'ailleurs les dirigeants français et européens ont opéré dans l'urgence des réformes profondes et massives, avec tout particulièrement le Fonds européen de stabilité financière (doté de 440 Mds€ de capacité d'intervention). Il est indispensable de changer enfin le crédit bancaire, au-delà de simples nationalisations-étatisations. De changer ses critères et la façon dont il se relie à ses utilisations réelles, c'est-à-dire son lien aux travailleurs des entreprises, aux agents des services publics, aux gens et aux territoires. Pour cela, de nouveaux pouvoirs sont nécessaires. Mais il s'agit aussi de changer le rôle de la Banque centrale européenne et de sa politique monétaire, institution publique qui tient le « robinet du crédit ».

Un Fonds Européen de Solidarité sociale et de développement économique...

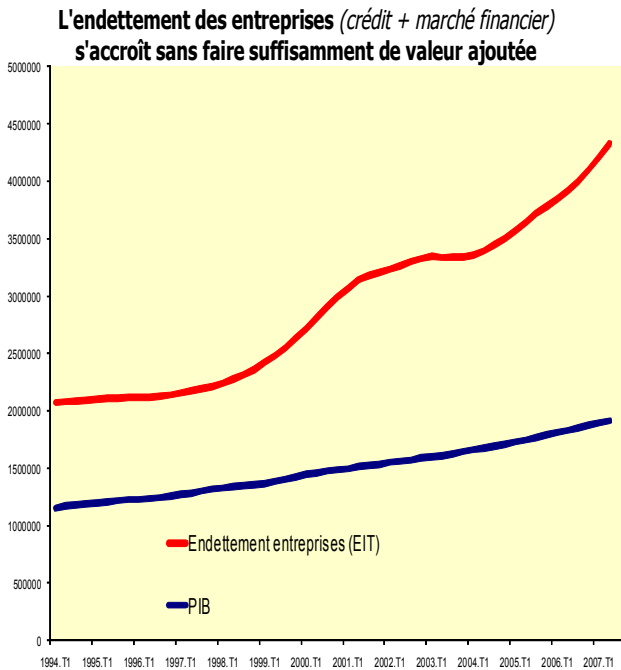
Sans nécessiter dans l'immédiat une hasardeuse refonte des traités européens, la CGT propose qu'un Fonds européen de solidarité sociale et de développement économique, financé avec le concours de la création monétaire de la BCE, puisse financer les services publics des pays et d'autre part pousser à un autre crédit aux entreprises, en favorisant les investissements développant l'emploi, les salaires et les qualifications. La « gouvernance » de ce fonds associerait non seulement des représentants parlementaires mais aussi des représentants syndicaux. Je pense qu'il faudrait aussi qu'il puisse être « saisi » depuis le terrain, à l'appui de projets de développements de services publics, de productions nouvelles, ou pour défendre des emplois mis en cause. La situation nécessite en effet de mettre en cohérence les besoins sociaux, les moyens financiers et les pouvoirs sur ces moyens.



Le syndicalisme converge en Europe

Et la CGT n'est pas seule en Europe. En Allemagne même, le puissant syndicat de l'industrie, le DGB, formule des propositions très similaires. La CES (confédération européenne des syndicats) a dû aussi adopter des positions assez avancées, inimaginables il y a 5 ans. Elle refuse le pacte « euro+ » adopté par les gouvernements, mais elle hésite encore dans les propositions entre prôner des « euro-obligations », qui sont une

forme de fuite en avant dans la titrisation sur les marchés financiers et dans l'intégration européenne accrue, et des solutions plus proches de celles de la CGT ou du DGB.



Du mauvais crédit pour expliquer la crise

La crise de dettes publiques a ses facteurs de déclenchement et ses causes profondes. Elle a éclaté en Europe suite au surendettement des administrations publiques (État, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale) qui sont venus financer les banques sans conditions et ont dû panser les plaies sociales élargies par cette crise, s'ajoutant aux autres, tout en assumant le soutien de l'activité mise à mal par la crise financière. Mais les causes profondes, sous-jacentes, ne sont pas qu'il y a eu trop de crédit « en soi ». Après tout les besoins sociaux sont énormes. Le crédit bancaire a été fait massivement contre l'emploi et la croissance des richesses réelles (la valeur ajoutée, dont le total macro-économique constitue le PIB), au service du profit, de la valeur des capitaux et de la rentabilité (cf. Graphique 1 et 2). Le crédit bancaire a en effet été de plus en plus accordé prioritairement, et moins cher, aux exportations de capitaux, à la spéculation, aux fusions acquisitions d'entreprises accompagnées de plans dits « sociaux » supprimant des emplois et débouchant sur très peu de valeur ajoutée supplémentaire¹.

¹ Ainsi la firme pharmaceutique Sanofi a bénéficié d'un crédit de 16Mds d'euros à 2%, au début des années 2000, pour sa fusion avec Aventis qui supprimait nombre d'emplois, n'incluait aucune augmentation réelle de valeur ajoutée, et fermait le seul laboratoire européen de R&D dédié aux

Le crédit est allé aussi aux délocalisations sans engagements réels de croissance de l'emploi et de la valeur ajoutée, voire à des modernisations économiques au détriment de l'emploi. Tout cela a miné la base de tous les revenus, donc celle des recettes publiques.

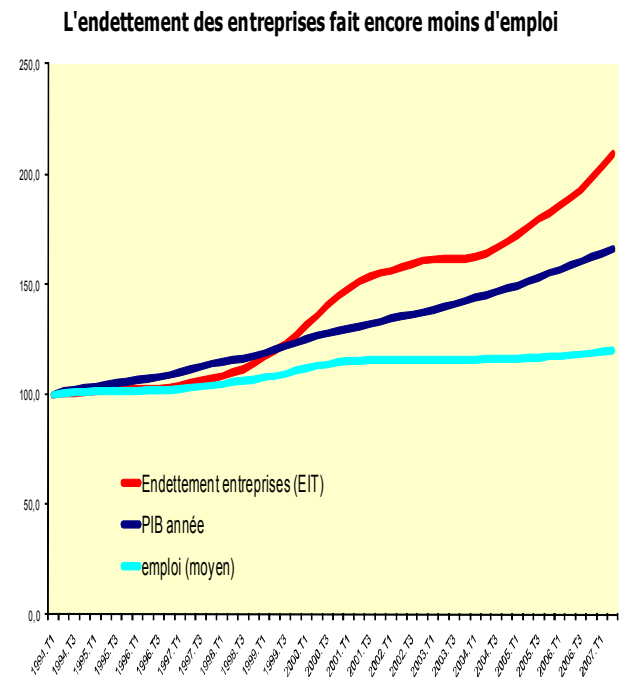


Schéma de gauche, l'endettement des entreprises et le PIB de 1994 à 2007, schéma de droite, l'évolution en % avec l'emploi, sur la même période

Source : Insee (PIB et Emploi) et Banque de France (endettement des entreprises)

Tel est le fondement de cette crise.

En outre, les aides publiques sont allées dans le même sens, poussant à la baisse du coût du travail (exonérations de cotisations sociales), minant la base de revenus, de consommation salariale et pesant sur les facteurs décisifs d'efficacité productive que sont les qualifications. La fiscalité a elle aussi appuyé toute cette politique, en allégeant le poids des prélèvements publics sur les entreprises et sur les revenus du capital et augmentant le poids sur les ménages, moyens et modestes. Ainsi, la première mesure de N. Sarkozy après la grande manifestation intersyndicale interprofessionnelle du 29 janvier 2009 a été de supprimer ... la taxe professionnelle, seul impôt portant sur le capital des entreprises.

antibiotiques, employant environ 3.000 salariés à Romainville. Qu'ont fait la Banque de France et la BCE (Banque centrale européenne) ?

De la mauvaise fiscalité : le « corps social » résiste, ...les dépenses publiques continuent d'augmenter.

Tandis que les besoins de dépenses pour les besoins des gens, pour les services publics utiles, continuent à croître. D'ailleurs, conséquence des luttes comme de la pression quotidienne du corps social, ils n'arrivent pas à faire reculer les dépenses publiques.. qu'il faut bien financer. C'est pourquoi, la TVA, impôt très injuste car son montant est le même quel que soit le revenu de celui qui l'acquitte, est devenu l'impôt dominant et représente aujourd'hui avec 130 Mds€ presque trois fois le produit de l'impôt sur le revenu (48 Mds€), pourtant par nature plus juste bien que de nombreux revenus du capital n'y sont pas soumis.

Rien n'y fait, l'État s'endette et s'offre aux marchés financiers

Ainsi les dépenses plus élevées que les recettes amènent à un endettement de l'État, d'autant plus que celui-ci, n'a plus le droit d'obtenir des prêts de la banque centrale depuis la loi Giscard de 1973, puis la dérégulation bancaire des années 1983-85 de J. Delors et ensuite les différents traités européens instaurant la banque centrale européenne. Au lieu de se financer à bas taux, voire à taux zéro, auprès de la banque centrale européenne, ou auprès des petits épargnants, les administrations publiques sont tenues de se financer auprès des marchés financiers, avec des titres vendus et revendus, soumis à la spéculation. On voit aujourd'hui le pouvoir que cela a conféré à ces fameux marchés financiers, sur lesquels soit dit en passant les banques sont des agents dominants, et où règnent les fameuses agences de notation, avec leur note AAA+ ou B-, basée sur les critères de la rentabilité financière la plus froide et la plus égoïste. Aberrant. Aberrant à un tel point que la BCE a dû quand même acheter les titres des États « dégradés » par ces agences, faisant entorse à ses principes mais pas aux règles formelles, pour préserver les intérêts supérieurs du système. Mais elle les a achetés sans mettre en jeu sa création monétaire, comme si des titres spéculatifs en remplaçaient d'autres. Et les banques ont spéculé de plus belle en prêtant très cher (à 10%, parfois 20% ou plus) aux États attaqués par la spéculation comme la Grèce ou le Portugal, un argent qu'elles obtenaient à 1% ou

1,5% de cette même BCE. Car celle-ci continue à ne s'intéresser qu'à la quantité de monnaie qu'elle délivre, pas à son utilisation – pour la spéculation ou pour l'emploi.

Et les prélèvements financiers parasites versés aux marchés financiers pèsent très lourd. Y compris en France. A elles seules, les charges d'intérêt de l'État français s'élèvent à 43 Mds d'euros, soit à peu près autant que le budget de l'éducation nationale ! Ils pèsent aussi très fort sur les entreprises, qui paient aux actionnaires et aux marchés financiers plus du double de ce qu'elles paient en cotisations sociales (plus de 300 Mds€ par an de dividendes et charges d'intérêt contre 120 Mds € de cotisations sociales).



La dette en soi : non coupable !

Ce n'est pas à cause de la dette en soi, mais à cause de la façon dont elle est utilisée et à cause du coût auquel la délivrent ceux qui la financent. Car il en va de la dette comme de beaucoup de choses, il y a de la mauvaise et de la bonne dette.

Pour en sortir, il serait en effet illusoire de croire qu'il suffirait de quelques correctifs fiscaux, tout nécessaires qu'ils soient. Ils porteraient sur quelques dizaines de milliards d'euros, dans des recettes d'environ 300 Mds, là où le crédit bancaire représente près de 2.000 milliards d'euros d'encours et a un effet démultiplicateur considérable.

Bien sûr, il faut des mesures limitatives, d'encadrement ou de limitation des activités bancaires spéculatives, tout particulièrement la taxe dite Tobin sur les mouvements de capitaux. Mais elle ne fait surtout qu'écorner la même logique sans la changer et son produit serait limité. Le fait que N. Sarkozy, A. Merkel et W. Schäuble soient pour, montre bien certaines de ses limites et qu'elle peut être « récupérée ». Elle est nécessaire et utile, mais au sein d'un ensemble portant une autre logique qu'elle peut alors venir appuyer.

Expansion sociale en Europe, au Sud et à l'Est !

Il s'agit d'engager les moyens d'une nouvelle expansion sociale en Europe (et aussi avec les pays émergents, à commencer par les plus proches de nous comme la méditerranée sud, l'Amérique latine, l'Afrique et l'Est). Et cela ne peut se faire que par une création monétaire massive, un crédit nouveau, pour le développement des services publics et sociaux, utiles et développant les capacités humaines, dans tous les pays d'Europe. L'autre élément, qui sort cependant de cet article, est le crédit aux entreprises elles-mêmes, et pas seulement aux services publics.

La proposition de fonds européen : caractéristiques pour réussir

Le Fonds européen que propose la CGT, impulsant et organisant ce crédit, pourrait avoir plusieurs caractéristiques.

Financé par la création de monnaie par la BCE en contrepartie de titres des États (des titres non négociables, c'est à dire qui ne circuleraient pas sur les marchés financiers) il pourrait organiser l'affectation de ces fonds aux États, via leurs banques centrales nationales, par exemple, et veiller à leur utilisation en faveur des services publics et de l'emploi. Cela permettrait de conjuguer initiative par les États, maîtrise nationale, voire décentralisée et une solidarité européenne s'appuyant sur la surface économique de mutualisation que représente l'euro.

Au MEDDTL il n'est pas interdit de proposer

Les domaines d'action de notre ministère sont bien évidemment très étroitement concernés par un fonds de ce type qui pourrait venir appuyer, de façon démocratique, un nouveau développement de l'action publique au service d'un équipement du territoire conçu dans un souci d'écologie, et de réponse aux besoins des gens. Peut-être n'est-il pas interdit de s'essayer dans quelques domaines bien précis de formuler des projets, voire des chiffrages, de ce qu'un tel Fonds européen pourrait permettre de financer. Il faudrait imaginer ce que cela peut signifier comme nouveau type d'organisation du service public, y compris sur les formes d'élaboration des projets en relation avec les besoins exprimés par les gens ou par nos inter-

locuteurs (collectivités territoriales, notamment), mais aussi sur le pilotage des moyens financiers en relation avec les entreprises intervenant dans nos domaines, ou encore pour une coopération internationale transversale entre services publics coordonnés en Europe, voire au-delà.

Se libérer des marchés financiers et être ambitieux

Après tout, la richesse que représente un service public développé et transformé, au service de tous n'est-elle pas une équation que doit très vite résoudre n'importe quel gouvernement issu des prochaines élections ? A nous de lui faire percevoir qu'il ne peut le faire en pensant jouer la conciliation avec la loi de fer des marchés financiers², mais qu'il faudra au contraire oser être ambitieux, en osant être à l'offensive dans toute l'Europe, en s'adressant avant tout aux peuples et aux forces sociales au lieu de s'enfermer avec les gouvernants.

Frédéric Boccara



² Voir par exemple, le récent projet de création d'une « agence de financement des collectivités locales », avec l'appui de l'ARF, l'ADF, l'AMF, l'ACUF, etc., qui risque fort de devenir un intermédiaire pour titriser les besoins des collectivités sur les marchés financiers. Inversement, celle-ci pourrait viser à se dégager des marchés financiers et à être un interlocuteur des institutions publiques de crédit, des banques, jusqu'à la BCE.